



**Chambre
de commerce
et d'industrie
de l'Outaouais**

**Mémoire
de la Chambre de
commerce et d'industrie
de l'Outaouais**

Outaouais, novembre 2000

Mémoire de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais

La réalisation de ce projet de 175 millions de dollars aura des retombées économiques non négligeables dans l'Outaouais. En effet, Hydro-Québec prévoit pour notre région des retombées de l'ordre de 25 millions de dollars.

La CCIO, à l'instar de la Commission Nicolet et du Comité Warren, estime que la construction d'une seconde ligne pour alimenter la région de l'Outaouais et utilisant un corridor géographiquement distinct de la première, constituera pour l'Outaouais une source fiable d'alimentation électrique. Cette ligne pourra prendre la relève de la ligne Chénier-Vignan en cas de défaillance de celle-ci.

Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont le devoir d'assurer aux 300 000 personnes de l'Outaouais le même niveau de sécurité de leur accès à l'électricité que les populations de Montréal et de la Montérégie, puisque tout le monde paie les mêmes tarifs. Quand Hydro-Québec prend l'engagement de livrer de l'électricité 12 mois par année, 24 heures par jour, elle doit s'assurer de pouvoir le faire, à moins de cas de forces majeures. Il faut s'assurer de limiter les impacts que peuvent avoir ces cas de forces majeures. Il faut se préparer le mieux possible contre les effets dévastateurs de tels événements.

Il importe également d'assurer aux 4 000 entreprises de la région, une plus grande certitude quant à leur approvisionnement en énergie électrique. En effet, certaines d'entre elles oeuvrent dans le secteur de la Haute Technologie, des pâtes et papiers et dans celui du bois de sciage. L'électricité est un facteur de production névralgique au développement et à la création d'emplois rémunérateurs pour notre région.

En conclusion, suite à l'expérience vécue par nos membres lors de la tempête de verglas de janvier 1998, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais se joint à la Chambre de commerce du Québec pour demander l'accroissement du niveau de sécurité des approvisionnements en électricité de telle sorte que Hydro-Québec soit prête en Outaouais, à faire face à d'autres événements catastrophiques.

En terminant, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et la Chambre de commerce du Québec souhaitent ardemment que le projet de ligne Grand-Brûlé - Vignan se réalise dans les meilleurs délais.

Mémoire de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais (CCIO) est le plus grand réseau d'affaires en Outaouais. Elle dessert douze municipalités de son territoire et regroupe plus de 700 membres. La CCIO a un historique de leader en Outaouais. En effet, au fil des ans, elle s'est impliquée dans des dossiers d'importance stratégique. Poursuivant sa mission et son rôle de rassembleur, la CCIO intensifiera ses interventions afin de créer une synergie outaouaise productive, permettant ainsi à toute la communauté régionale d'en retirer le meilleur des avantages.

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais est membre de la Chambre de commerce du Québec. Grâce à cette alliance privilégiée, notre chambre se fait entendre à l'échelle provinciale dans des dossiers ayant un impact direct sur notre région. La Chambre s'intéresse également à la gestion de l'énergie puisqu'elle est un des 17 "Forums Énergie" du Québec.

Notre Chambre comme tant d'autres au Québec, a permis à la Chambre de commerce du Québec de jouer un rôle majeur lors de la tempête du verglas du 5 au 9 janvier 1998. Munie d'un sondage CROP, réalisé entre le 30 janvier et le 3 février 1998, la Chambre de commerce du Québec a estimé que cette catastrophe climatique pouvait entraîner la perte de 45 000 emplois. Les données de Statistique Canada publiées en février 1998 devaient confirmer cette estimation indiquant qu'il s'était perdu 46 000 emplois au Québec. Selon le Bureau d'assurance du Canada, le coût total de la tempête du verglas de janvier 1998 s'élève pour les assureurs et les contribuables à 2,5 milliards de dollars.

En conséquence, il devient impératif pour la CCIO que Hydro-Québec augmente de façon substantielle le niveau de sécurité des approvisionnements en électricité afin qu'elle puisse faire face à d'autres catastrophes imprévisibles.

La CCQ, lors de sa comparution en Commission parlementaire en 1999, a demandé à Hydro-Québec de recentrer ses priorités à court et moyen terme, c'est à dire "produire, transporter et distribuer de l'électricité au meilleur prix possible". La CCQ incluait la rénovation, l'entretien et l'amélioration du réseau. La Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais réitère l'importance du principe de la boucle soit : relier entre eux différents postes de manière à ce que chacun dispose d'au moins deux sources d'alimentation géographiquement distinctes en électricité. Ainsi, quand l'une des sources d'alimentation n'est plus disponible, l'autre source d'alimentation prend la relève. À l'heure actuelle, 50 % des besoins en électricité de l'Outaouais sont comblés par la ligne Chénier-Vignan. Les autres 50 % proviennent de centrales distribuées à travers la région.

À l'instar de la Chambre de commerce du Québec, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais apporte son appui au projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan proposé par Hydro-Québec. La CCIO considère que ce projet sera une façon efficace d'augmenter la sécurité de l'approvisionnement en électricité pour toutes les entreprises de l'Outaouais. Grâce à l'hydroélectricité, le Québec jouit d'une source d'énergie propre produite à un prix concurrentiel.